

## Assemblée générale annuelle des membres.

Le 10 juin 2017 à 10 heures.

### Procès-verbal

Administrateurs présents : Daniel Lepage, Président, Denis Théberge, Vice-président, Gilles Lapointe, Trésorier, Pierre Lefebvre, Secrétaire, Lambert Gauthier, Administrateur, Patrick Langlais, Administrateur et Gilles Massicotte, administrateur.

### Ordre du jour

- |    |  |                    |
|----|--|--------------------|
| 1- | n d'un (e) président (e) d'assemblée.<br>Yvon Savoie propose France Cantin; Christiane Bergeron seconde. France Cantin accepte.  | Nominatio<br>10:10 |
| 2- | n d'un(e) secrétaire d'assemblée.<br>Johanne Guénette Lepage propose Manon St-Pierre, qui accepte.   | Nominatio          |
| 3- | de l'ordre du jour.<br>Adopté par Julie Beaudoin, secondé par Yvon Savoie  | Adoption           |
| 4- | bienvenue du président.<br>Daniel Lepage remercie France, Manon, Andrée, Sylvie et Christiane.<br><br>Il remercie le maire Maurice Plouffe et le directeur général Hugues Jacob pour leurs présences.<br><br>Le dossier du transfert de la gestion des accès au lac a été complété en 2016.<br><br>Il revient sur la journée de l'environnement à la descente de l'Île des Falaises organisée par la Municipalité.<br><br>Il y a eu l'ensemencement en mai également.<br><br>Une rencontre a eu lieu en mai avec la Municipalité et les associations de lacs.<br><br>Il a fait un rappel sur l'importance de contrôler le lavage des embarcations avant leur mise à l'eau pour protéger le lac contre une contamination par des espèces envahissantes.<br><br>Finalement, il a rappelé l'importance de respecter le code d'éthique afin de protéger le lac, son environnement et ses plaisanciers. | Mot de             |
| 5- | du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 29 mai 2016.<br>Manon St-Pierre lit le procès-verbal.   | Adoption           |

Julie Beaudoin propose son adoption, secondée par Yvon Savoie.

France Cantin propose de le joindre au prochain bulletin; pour des contraintes de coûts d'envoi postal, il a été suggéré à la place d'en imprimer une copie qui sera affichée avant la prochaine assemblée générale. Comme par le passé, il sera également mis en ligne sur notre site Internet ([www.apel3montagnes.org](http://www.apel3montagnes.org)) et pourra être envoyé par courriel.

6-

Gestion

des accès au lac, transfert de la responsabilité à la Municipalité.

Denis Théberge remercie monsieur le maire Maurice Plouffe, le directeur général Hugues Jacob ainsi que tous les élus et employés municipaux qui ont participé aux discussions pour le transfert de la responsabilité de la gestion des accès à la municipalité.

Le but du projet est de s'assurer que les embarcations soient lavées avant d'être mise à l'eau afin d'éviter la contamination du lac par des espèces envahissantes.

Pour ce faire, deux pistes de solutions ont été retenues lors d'ateliers tenues par le conseil d'administration :

1. Une réglementation doit être mise en place pour gérer les accès au lac :
  - Que les accès au lac ne se fassent qu'aux descentes publiques
  - Qu'il y ait un contrôle sur la taille et le type d'embarcations autorisées
  - Que soit définies les zones de navigation et de pratique d'activités nautiques
  - Que soit incluses les principales composantes comportementales du code d'éthique de l'APEL
  - Que les propriétaires riverains soient responsabilisés dans l'application de cette réglementation
2. Il faut améliorer le contrôle des accès au lac afin de nous assurer que les embarcations aient été lavées avant leur mise à l'eau afin d'empêcher la contamination de notre plan d'eau :
  - Il faut que la gestion des accès soit assumée par la municipalité
  - Il faut augmenter le financement pour assumer cette gestion

En assemblée, pour ces raisons, nous avons adopté une résolution visant à remettre à la municipalité le contrôle de la gestion des accès, puisque cette dernière a le pouvoir de légiférer à ce sujet et qu'elle a des ressources financières plus adéquates pour gérer les accès.

Des discussions ont eu lieu avec des représentants de la municipalité à l'automne 2016 et cette dernière a accepté de prendre en charge la gestion des accès dès cette année. De plus, une politique pour gérer les accès sera élaborée. Finalement, un code de comportement nautique sera mis en place.

Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir collaborer avec la municipalité et ses représentants qui ont démontré qu'ils avaient à cœur l'environnement depuis plusieurs années. Cette collaboration se poursuivra dans la mise en place des nouvelles procédures et politiques.

Il est fort probable que dans les années à venir, cette gestion des accès sera appelée à évoluer; l'APEL et ses administrateurs s'engagent à continuer de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de notre environnement.

7-

Hugues

Jacob – Directeur Général de la Municipalité de La Conception.

M. Jacob rappelle les discussions ouvertes qui ont eu lieu depuis son arrivée en janvier 2017 avec les représentants de l'APEL où la collaboration entre les représentants municipaux et notre association ont abouti sur l'élaboration d'une politique gérant les accès au lac des Trois Montagnes.

Le 12 juin, cette politique sera adoptée par le conseil municipal. Deux préposés seront embauchés par la municipalité pour gérer les accès en dehors des heures d'ouverture de la municipalité. Les heures pour accéder au lac seront de 9h à 16h.

Un cadre simple et efficace pour gérer les accès sera mis en place par la municipalité.

Un montant sera chargé aux non-résidents. Lors de la mise à l'eau, un dépliant leur sera remis. Un registre sera tenu pour identifier les utilisateurs des descentes.

Il y aura un panneau installé à chaque descente illustrant les zones protégées pour les vagues, ainsi que les parcours où les activités nautiques de wake surfing, wakeboarding et le remorquage d'objets gonflables seront recommandés.

Les cadenas seront remplacés en 2018; des rencontres seront prévues au sujet des clés avec les représentants de l'APEL et de l'Île des Falaises à l'automne 2017 et à l'hiver 2018.

Le stationnement de la descente de l'île des Falaises a des problèmes de congestion; des discussions auront lieu à ce sujet également avec des représentants des résidents de l'île.

M. Dean Dussault a félicité la municipalité et l'APEL pour l'entente mise en place; il souligne toutefois que la descente du Lac Clyde (chemin du Chêneau) est dangereuse pour les embarcations lorsque l'eau est basse.

Julie Beaudoin mentionne qu'un chenal a été fait à cette descente identifié par des bouées, mais que celles-ci disparaissent à chaque fois qu'elles sont installées.

M. Yvon Savoie recommande que pour régler le problème de contrôle du lavage, il faudrait enlever les clés à tout le monde.

M. Sigouin mentionne que suite à l'assemblée générale de l'année dernière, des pancartes devaient être installées aux deux descentes identifiant les zones de navigation permises.

Denis Théberge lui répond qu'effectivement, ça n'avait pas été fait. Par contre, ce sera fait par la municipalité cette année avec une carte plus détaillée.

M. Hugues Jacob dit que la municipalité travaillait avec l'association pour produire un document qui sera remis aux descentes lors des mises à l'eau; ce dernier contiendra la carte des zones de navigation et de pratique des activités nautiques, ainsi qu'un résumé de la politique de navigation à l'endos.

Gilles Lapointe mentionne que 2000 truites moulac de 6 à 8'' ont été ensemencées et que contrairement à la mise à l'eau d'il y a quelques années où plusieurs poissons étaient faibles et n'ont pas survécu, elles étaient toutes très vigoureuses.

Il a fait un retour sur la mise à l'eau de truites arc-en-ciel faite en 2015 et s'est dit surpris que le Ministère de la Faune ait permis ce type d'ensemencement. M. Yvon Savoie a dit que la Pisciculture Val-des-Bois avait tous les permis requis. D'ailleurs, ce sont eux qui nous ont fourni les poissons cette année et ils étaient bien équipés.

À l'avenir, il propose que l'ensemencement inclût des touladis ainsi que des ouananiches. Par contre, la seule pisciculture qui en produit à proximité est sur le point d'être fermée et la production sera envoyée dans les Cantons de l'Est, soit trop loin pour que nous puissions nous y approvisionner. Il mentionne qu'il y a une pétition en ligne pour tenter de garder cette pisciculture ouverte. Par contre, après vérification, elle est terminée depuis le 26 mai.

9-







Réseau de

Surveillance Volontaire de Lacs (RSVL) et résultats de l'analyse de transparence de l'eau du lac.

Lambert Gauthier présente les résultats des tests de transparence de l'eau 2016 avec le disque de Seiki : la moyenne de profondeur obtenue est à 7,4 m. de profondeur.

10 mesures à la station A pour 2016 Moyenne : 7,4 m Minimum : 6,5 m Maximum : 8,0 m

Saisir une nouvelle mesure

Date	Heure	Effectué par	Profondeur	Touche au fond	Ensoleillement observé	Force du vent observée	
20 juin 2016	10:15		7,5	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
28 juin 2016	14:30		8,0	Non	Ciel variable	Léger (ridules et petites vagues)	 
13 juillet 2016	12:30		7,5	Non	Ciel variable	Léger (ridules et petites vagues)	 
22 juillet 2016	11:00		7,0	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
4 août 2016	12:15		7,5	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
12 août 2016	11:45		7,0	Non	Ensoleillé	Calme (miroir)	 
24 août 2016	13:15		6,5	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
8 septembre 2016	13:30		8,0	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
15 septembre 2016	13:00		7,5	Non	Ensoleillé	Léger (ridules et petites vagues)	 
21 septembre 2016	15:00		7,2	Non	Ciel variable	Moyen-fort (vagues)	 

Québec

© Gouvernement du Québec, 2017

Paul Beauvais nous interroge par rapport aux algues. Il nous fait part de son inquiétude quant à la qualité du contrôle du lavage des embarcations par le Lave-Auto Mont-Tremblant. Lambert répond que les derniers tests physico-chimiques ont été réalisés pour la dernière fois en 2014 et devraient être repris à partir de 2019 pour une période de 3 ans.

Les résultats obtenus à ce jour sont constants et qualifie notre lac à un stade oligotrophe, ce qui est excellent et le catégorise comme étant jeune.

Par ailleurs, il est mentionné que le lac Xavier est sous surveillance suite à l'épisode d'algues bleues vécue l'année dernière.

Monsieur le maire Maurice Plouffe que les algues ne sont pas partagées via les bassins versants d'un plan d'eau à l'autre. Il mentionne également que les fossés aménagés par la municipalité aident à diminuer l'apport en

phosphore dans les cours d'eau via la mise en place de bassins de rétentions, ces derniers limitant l'écoulement provenant des montagnes entourant les lacs. Il répond également à l'inquiétude de M. Beauvais quant au Lave-Auto Mont-Tremblant en disant que ce dernier avait changé récemment de propriétaires et qu'il avait rencontré les nouveaux acquéreurs, ces derniers se souciant de manière scrupuleuse de la qualité du lavage des embarcations. D'ailleurs, il est mentionné que le contrôle de la propreté des embarcations et équipements se faisait aux descentes par les préposés aux barrières.

Finalement, il spécifie que les vignettes remises lors du lavage des embarcations, au coût de \$13, ne sont valides que 24h.

- 10- Présentati  
on de l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.  
Voir les État des recettes et déboursés dans le document en annexe ÉTAT FINAL DE 2016 (5).pdf
- 11- Opinion de  
la vérificatrice.  
Julie Beaudoin a validé chacune des transactions et a noté un écart mineur au niveau d'un dépôt comptabilisé en 2016 mais effectivement déposé à la mi-janvier. Il y avait également un différent de \$10 sur ce dépôt, mais elle a mentionné que cette situation serait régularisée dans les états financiers de 2017.
- 12- Adoption  
par les membres de l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.  
Proposition d'adoption par Johanne Guénette Lepage, secondée par Christiane Bergeron.
- 13- Nominatio  
n du (de la) vérificateur (trice) pour l'exercice 2017.  
M. Sigouin propose Julie Beaudoin, secondé par Christiane Bergeron. Julie Beaudoin accepte.
- 14- Présentati  
on du budget pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2017.  
Voir APEL BUDGET 2017.xls en annexe.  
Avec l'économie réalisée en ne gérant plus les barrières, il a été jugé par le conseil d'administration qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter la cotisation des membres à \$40, tel que voté à l'assemblée générale 2016.  
Le coût d'ensemencement de 2000 moulacs est de \$4400.  
Nous prévoyons une sortie d'environ \$2000 suite au remboursement des dépôts de clés lorsque les cadenas seront remplacés.  
Christian Auger propose de ne pas réclamer son remboursement lorsqu'il remettre sa clé, ce qui correspondra à une donation à l'APEL.  
Christiane Bergeron s'interroge sur l'excédent des dépenses en 2017 vs 2016 et croit que si cette tendance était maintenue, l'APEL pourrait être déficitaire éventuellement; Gilles Lapointe assure qu'il faut comprendre que deux des dépenses prévues, soit l'ensemencement aura lieu aux deux ans, reflétant un écart favorable à l'année 2016 où il n'y a pas eu d'ensemencement. La seconde dépense concerne le remboursement des clés, pour laquelle une provision avait toujours été maintenue et qui ne sera pas répétée dans les années ultérieures. Gilles Lapointe juge que \$3000 est amplement suffisant pour poursuivre nos activités.
- 15- Site  
Internet et PayPal.  
Denis Thérberge mentionne que notre site actuel a été piraté en 2016 et que nous avons dû le mettre hors ligne.  
Le langage de programmation Joomla n'a pas été mis à jour depuis l'entrée en service de notre site.  
Le conseil d'administration, après discussion, a décidé de refaire un nouveau site en utilisant le langage WordPress, qui lui est mis à jour régulièrement.

Nous travaillons présentement sur le contenu du site que nous allons envoyer à notre nouveau fournisseur. Il y aura, entre autres les vidéos de l'ensemencement, l'historique de l'APEL, des informations sur la pêche, la navigation, la carte bathymétrique avec les zones de pratique d'activités nautiques. Il sera possible de contacter l'APEL via le site et de payer son adhésion via PayPal.

Le nouveau site sera en fonction au mois de juillet.

Daniel Couture demande s'il était possible de ventiler les coûts de développement du site versus l'hébergement; Denis Théberge lui a répondu que de mémoire, le développement coûtait \$1380 plus les taxes applicables et que l'hébergement était inclus dans ce montant pour la première année. Pour les années subséquentes, les frais d'hébergement seront de \$145 et les coûts pour le nom de domaine sera de \$15.

Inclus dans ce forfait le développement d'une page Facebook.

Sylvie Labonté demande qui sera avisé lorsque notre site sera en ligne : tous les membres qui nous ont fourni leurs adresses de courriel seront avisés. De plus, dans l'envoi postal fait à tous les résidents du Lac des Trois Montagnes, l'adresse de notre site y est indiquée.

16- Cotisation  
annuelle des membres.

Daniel Lepage explique que le conseil d'administration a décidé de maintenir la cotisation à \$35, plutôt que de l'augmenter à \$40 tel que voté en assemblée générale en 2016, compte-tenu des dépenses annuelles qui allait diminuer dû à la fin de la gestion des accès au lac par l'APEL.

Par ailleurs, il invite tous les membres à solliciter auprès de leurs voisins l'adhésion à notre association.

Madeleine Paquin suggère de faire parvenir la demande de cotisation avec les comptes de taxes municipales; M. Hugues Jacob, le directeur général de la municipalité, répond que la municipalité ne peut exiger la cotisation d'un organisme sur le compte de taxes municipales et que l'ajout du formulaire d'adhésion à leur envoi postal aurait peu de succès à cause de l'habitude des gens de jeter tout ce qui est joint dans l'enveloppe en sus du compte de taxes.

Hugues Jacob souligne que la municipalité a un système d'information téléphonique automatisé qui lorsque nous sommes inscrits, nous contacte avec des informations municipales.

Christiane Bergeron demande si nous pouvons utiliser le bulletin municipal pour publiciser l'APEL et solliciter l'adhésion des résidents, ce à quoi Hugues Jacob a répondu qu'il était possible de le faire dans les quatre parutions annuelles.

17- Démissions  
, nominations et élections au conseil d'administration.

Patrick Langlais démissionne de son poste d'administrateur. Les autres administrateurs demeurent en poste.

Daniel Lepage mentionne que nous avons une rencontre mensuelle en moyenne, un peu moins à l'automne, à laquelle les administrateurs peuvent se joindre à distance via WebEx.

Christyne Bourret se présente comme administratrice. Aucun autre candidat se présente.

Julie Beaudoin propose d'élire en bloc les administrateurs, incluant Christyne Bourret. Gilles Leblanc appui.

18- Varia.

19- Mot de

monsieur le maire Maurice Plouffe.

Maurice Plouffe remercie les membres de l'APEL.

Il mentionne que la carte du lac avec les zones de navigations sera affichée aux deux descentes.

Il fait part que la participation de la municipalité à la Coalition pour une navigation responsable et durable vise à mettre de la pression sur le gouvernement fédéral afin que les corps législatifs provinciaux et municipaux puissent réglementer la navigation sur les plans d'eau locaux.

Il mentionne que la loi 132 est en cours d'être mise en vigueur et que cette dernière accordera plus de pouvoir aux municipalités.

Au niveau de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), la proposition présentée par la municipalité de La Conception a été adoptée à l'unanimité afin de pouvoir avoir le contrôle sur la navigation des bateaux de plaisance.

En ce qui a trait au dossier de la pisciculture, Ariane Tremblay-Daoust travaille au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; elle pourrait donc être en mesure d'avoir des informations à ce sujet. Monsieur Plouffe mentionne également qu'il suivra le dossier auprès du Ministre Luc Blanchette, ainsi qu'auprès de l'UMQ. Il y aura le pavage de 1.2 km sur le chemin des Chênes cet automne.

Yvon Savoie demande à ce que la municipalité installe des supports à chaloupes pour faciliter leur entreposage à la descente de l'Île des Falaises.

Daniel Couture interroge monsieur le maire quant à la réglementation sur la location à court terme et l'application de cette réglementation; Monsieur Plouffe explique qu'il est présentement très difficile de l'appliquer, problématique amplifiée par le phénomène AirBnB qui impacte l'industrie hôtelière mondiale. Par contre, il est plus facile de bien contrôler la réglementation lorsque des plaintes sont faites à la municipalité sur les comportements délinquants des propriétaires; à ce moment, la municipalité peut obliger le propriétaire à se mettre en règle et à payer sa cotisation auprès de Tourisme Québec pour l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique. À ce moment, un registre doit être tenu par le propriétaire des locations faites par son établissement.

Réal Verreault questionne monsieur le maire pour savoir si la municipalité a un registre de la location et des locataires; monsieur Plouffe répond que non et que le registre existant est via Tourisme Québec et que l'inscription par un propriétaire se fait volontairement par ce dernier. Gilles Lapointe évalue que 10% des chalets au lac des Trois Montagnes sont actuellement locatifs.

Par ailleurs, il est proposé lors des mises à l'eau d'embarcations, de prendre une photo des plaques d'immatriculation du véhicule et de la remorque afin d'ajouter ces informations au registre des mises à l'eau pour pouvoir signaler les individus qui ne respectent pas les règles d'usage du plan d'eau.

Daniel Lepage interroge monsieur le maire sur comment s'enregistrer au système d'information téléphonique automatisé de la municipalité; il suffit d'envoyer un courriel à la municipalité à [info@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:info@municipalite.laconception.qc.ca) et de spécifier qu'on veut être ajouté au système automatisé.

20-

l'assemblée.

Proposée par Johanne Lepage et secondée par Gilles Sigouin.

Levée de

12:15